



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation nationale : personnel

Question écrite n° 44008

Texte de la question

M. Benoist Apparu attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de la mastérisation des concours de l'éducation nationale à l'horizon 2010. En effet, il a été décidé, afin que les néo-titulaires soient mieux rémunérés, que les concours ne soient plus accessibles qu'aux bac + 5. Une interrogation peut être soulevée sur le devenir des candidats qui ne sont plus étudiants de longue date, mais qui n'ont qu'un bac + 3 ou + 4. La VAE avait été, dans un premier temps, envisagée comme palliatif. Cependant, cette piste semble abandonnée par le ministère qui indique (communiqué de presse du 15 janvier 2009) que ne pourront se présenter à la session 2010, parmi les bac + 3 ou + 4, que ceux qui auront déjà tenté les concours à la session 2009. Il semblerait que nombreux sont aujourd'hui les contractuels (bac + 3 ou + 4) qui ne se sont pas inscrits à la session 2009 (faute de temps pour préparer le concours, par exemple...), et qui pourraient se trouver alors sans aucune perspective.

Données clés

Auteur : [M. Benoist Apparu](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44008

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2229

Question retirée le : 28 juillet 2009 (Fin de mandat)